

CONSEIL MUNICIPAL DE NOVILLARD
Procès-verbal de la séance du 11 Avril 2025

Le onze Avril deux mille vingt-cinq à 20h00, le conseil municipal de Novillard s'est réuni en mairie sur la convocation et la présidence de Mme Pascale GABILLOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 10

Quorum : 06

Présents : 07

PRESENTS : Pascale GABILLOUX – Claude GAUTHERAT – Joëlle CHEVALIER
– Laurent MOCHÉ – Frédéric FAVEZ – Pascale BILLOD – Agnès LAMBERT

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSES : Sophie PRUSHANKIN - Wilfried GROSJEAN – Romuald BONHOMME

PROCURATIONS : Sophie PRUSHANKIN à Pascale GABILLOUX – Wilfried GROSJEAN à Agnès LAMBERT – Romuald BONHOMME à Claude GAUTHERAT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Joëlle CHEVALIER

En présence de Nathalie MOINE, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation / modification du procès-verbal de la séance du 21/03/2025
- 2- Approbation du Compte Administratif 2024
- 3- Approbation du Compte de Gestion 2024
- 4- Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- 5- Vote du Budget Primitif 2025
- 6- Vote des taux d'imposition 2025
- 7- Programme de travaux en forêt – exercice 2025
- 8- Convention d'entente intercommunale pour la gestion d'un service périscolaire
- 9- Demande de subvention de l'association des Anciens Combattants des 3 villages
- 10- Désignation d'un nouveau correspondant défense
- 11- Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2025

.....

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2 – Approbation du Compte Administratif 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Claude GAUTHERAT, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme GABILLOUX Pascale, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	22 984.45	226 485.22
Excédent reporté 2023	170 709.04	81 869.99
Dépenses	16 377.27	194 978.15
Déficit reporté 2023	/	/
Intégration résultats Synd Gymnase Montreux-Château suite dissolution au 31/12/2020	6.83	421.66
Résultat de clôture de l'exercice 2024	177 323.05	113 798.72
Restes à réaliser Dépenses Recettes		

Mme la Maire ne prenant pas part au vote

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3 – Approbation du Compte de Gestion 2024

Le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées par la commune de Novillard, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Le trésorier du Centre des Finances Publiques du Grand Belfort assure la comptabilité de la commune.

Après avoir constaté que les résultats du Compte de Gestion 2024 concordent avec ceux du Compte Administratif 2024,

Après avoir constaté que les résultats du syndicat du gymnase de Montreux-Château ont bien été intégrés,

il est demandé au conseil municipal d'approuver les dits résultats et d'autoriser Mme la Maire à signer le Compte de Gestion 2024.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Tenant compte de l'intégration des résultats du syndicat du gymnase de Montreux-Château, le Compte Administratif 2024 présente un excédent de fonctionnement de **113 798.72 €**.

Mme la Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

/ € à l'exécution du virement à la section d'investissement (c/1068)

113 798.72 € à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)

.....

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

5 – Vote du Budget Primitif 2025

Mme la Maire présente le budget prévisionnel 2025 :

Dépenses de fonctionnement	Budget 2025	Les postes les plus importants
Charges à caractère général	199 314.72 €	Ecoles, périscolaire, entretien patrimoine cnal, transport scolaire
Charges de personnel	73 342.00 €	Secrétaire, employés cnaux,
Atténuations de produits	1 500.00 €	FPIC
Opérations d'ordre entre sections	12 416.00 €	Dotation aux amortissements
Vir à section investissement	/	
Autres charges de gestion courante	36 949.00 €	Indemnités élus, cotisations divers syndicats inter, subv versées
Charges financières	190.00 €	Remboursement intérêts des emprunts
Charges exceptionnelles	/	
TOTAL DEPENSES	323 711.72 €	
Recettes de fonctionnement		
Excédent antérieur reporté	113 798.72 €	Excédent 2024
Atténuations de charges	5 900.00 €	Remb sur salaire contrat aidé
Produits des services	4 680.00 €	Bois, chasse, remboursements divers
Impôts et taxes	54 308.00 €	Attrib comp GBCA, FNGIR, droits de mutation
Fiscalité locale	91 560.00 €	Impôts locaux, TCCFE
Dotations et participations	40 711.00 €	Dotations de l'Etat
Autres produits de gestion courante	12 754.00 €	Loyers logements, garages et terrains communaux
TOTAL RECETTES	323 711.72 €	

Dépenses d'investissement	Budget 2025	Les postes les plus importants
Déficit antérieur reporté	/	
Remboursement d'emprunts	2 210.00 €	Remb de la part "Capital" des emprunts
Subv équipements versées	101 000.00 €	Enfouissement réseaux électriques + télécom
Immobilisations corporelles	191 171.05 €	Travaux en forêt, achat terrain, chemin piétonnier, enfouissement réseau écl. pub + achat candélabres, achat cuve récup eaux de pluie et tondeuse, +reliquat
TOTAL DEPENSES	294 381.05 €	
Recettes d'investissement		
Excédent antérieur reporté	177 323.05 €	
Vir de section de fonctionnement	/	
Opérations d'ordre entre sections	12 416.00 €	Amortissements
Dotations et fonds divers	4 500.00 €	Récup TVA sur travaux 2024, taxe d'aménagement
Subventions d'investissement	100 142.00 €	Subventions Département, Grand Belfort, TdE90 et DETR
Dépôt et cautionnement reçus	/	
TOTAL RECETTES	294 381.05 €	

Le conseil municipal est appelé à :

- adopter le budget primitif 2025,
- autoriser Mme le Maire, conformément à la nomenclature M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6 – Vote des taux d'imposition 2025

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Elle rappelle que la perte de TH sur les résidences principales est compensée, aux communes, par fusion de la part communale et de la part départementale de taxe foncière bâtie.

Par ailleurs, depuis 2023, la part de TH sur les logements vacants et résidences secondaires est débloquée.

Les taux d'imposition 2024 sont les suivants :

Taxe Foncière (bâti)	35.61 %
Taxe Foncière (non bâti)	55.64 %
Taxe d'habitation	10.11 %

A taux constants, le produit attendu pour 2025 est de 89 260 €.

Le conseil est appelé à délibérer sur les taux d'imposition **pour 2025**.

Le conseil municipal décide le maintien des taux pour 2025.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

7 – Programme de travaux en forêt – Exercice 2025

M. GAUTHERAT Claude, adjoint au Maire en charge des forêts, informe le conseil du programme de travaux proposé par l'ONF en conformité avec le document d'aménagement de la forêt communale de Novillard.

Pour 2025, les travaux suivants sont proposés dans la parcelle 17, à savoir :

TRAVAUX SYLVICOLES

-Maintenance au chenillard de cloisonnements (parc. 17)	376.92 € HT
-Travaux préalables à la régénération (parc. 17)	457.02 € HT
-Régénération par plantation : mise en place des plants avec Protections individuelles y compris fourniture des plants (parc. 17)	1 243.00 € HT

TOTAL	2 076.94 € HT
	2 283.63 € TTC

Après avoir entendu l'avis de la commission forêt réunie ce jour, le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce programme de travaux en forêt.

Le conseil accepte le programme de travaux proposé mais décide que l'achat et la pose des protections individuelles seront faits par la commune. Le montant correspondant sera déduit de la facture ONF.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

8 – Convention d'entente intercommunale pour la gestion d'un service périscolaire

Mme la Maire rappelle qu'une entente entre les communes de Montreux-Château, Bretagne, Cunelières, Fontenelle, Novillard et Petit-Croix s'est créée en Juin 2017 pour la gestion du périscolaire, des temps d'activités périscolaire et de la restauration scolaire.

Afin de formaliser juridiquement cette coopération et garantir une gestion transparente, équitable et conforme aux exigences réglementaires, une réunion s'est tenue entre les communes membres le 27 mars 2025 et un projet de convention pour la création et l'officialisation de l'entente intercommunale a été établi.

Cette convention a pour objet de formaliser l'organisation, le financement et le suivi intercommunal d'un service périscolaire commun, situé à Montreux-Château, au bénéfice des enfants des communes partenaires.

Le projet de convention est soumis à l'approbation du conseil municipal.

.....

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

9 – Demande de subvention de l'association des Anciens Combattants des 3 Villages

Mme la Maire donne lecture d'une demande de subvention formulée par l'association des Anciens Combattants des 3 Villages.

Elle rappelle que cette association a pour objet de perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France, servir leur mémoire et développer des relations fraternelles entre les Anciens.

Elle précise également que l'association participe financièrement au concours organisé chaque année le 11 novembre par les communes des 3 villages en remettant des récompenses aux enfants lauréats.

Aussi, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur *l'attribution ou non* d'une subvention et le cas échéant *d'en fixer le montant*.

Attribution de 50 euros

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

10 – Désignation d'un nouveau correspondant défense

Mme la Maire informe l'assemblée que suite à la démission de M. BRODA Mickaël, celui-ci n'avait pas été remplacé dans sa fonction de Correspondant Défense.

Aussi, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation.

M. Laurent MOCHÉ est désigné correspondant défense pour la commune de Novillard.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

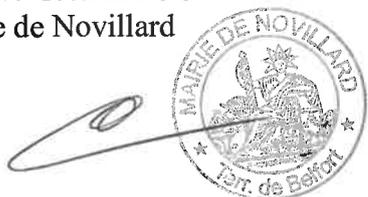
QUESTIONS DIVERSES :

- Pascale BILLOD soulève le problème des chiens qui divagent et font leurs besoins dans la commune et même dans les propriétés privées.
- Claude GAUTHERAT soulève le problème du nid de cigognes situé sur le poteau dans la propriété ENGLÉS. Ce poteau devant être supprimé à l'automne, la question se pose du déplacement du nid à proximité. Pose d'un simple mat, ou d'un mat avec un panier ? Une demande sera faite au département, à la DREAL et à la LPO pour subventionner cette opération.
- Enfouissement rue du Moulin : cette partie de la route devra être soit recouverte en enrobé soit en tout venant. Une préférence pour l'enrobé. Un devis sera demandé à la Sté SPIE.
- Claude GAUTHERAT précise que lors des travaux d'enfouissement de la rue des Chenecées il conviendra de sécuriser l'abris bus.

Séance levée à 22H00

Procès-verbal approuvé et/ou modifié en date du **15 MAI 2025**

Pascale GABILLOUX
Maire de Novillard



Joëlle CHEVALIER
Secrétaire de séance

A handwritten signature of Joëlle Chevalier in blue ink, written in a cursive style.